

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014 n° 58/2014

DATE DE CONVOCATION : 12 décembre 2014

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SAS
MOUSSAN REPRESENTEE PAR M. MAGAT ERKAN

L'an deux mille quatorze et le dix-sept décembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

12 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE.

6 procurations : Pierre VERA à Bénédicte FOURCAULT, Jacqueline GLEIZES à Marie-France MONTOSSON, Carole SARDA à Christine CHORIN, Simon WEICKMANN à Virginie GALLAND, Christiane SALSEGNAC à Henri OLIVE, Pascale MARIOT à Cédric LIGNON.

Absent excusé : Jean-Paul SCHEMBRI.

Secrétaire de séance : Elie PUIG.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Marie-France MONTOSSON explique que cette convention a pour objet de répartir avec la SAS MOUSSAN (MAGAT) la charge financière des équipements publics rendus nécessaires par l'opération de division parcellaire des terrains AH13 et AH85 jouxtant l'avenue des 4 chemins.

Le montant global des travaux à entreprendre atteindrait 65 450 € et serait réparti comme suit :
Commune : 31 045 €
SAS MOUSSAN 34 405 €.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de projet urbain partenarial avec la SAS MOUSSAN dans les conditions ci-dessus énoncées.

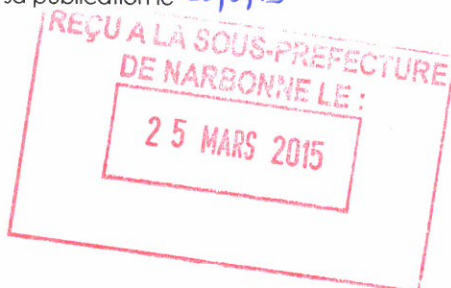
Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture

De Narbonne, le 25/3/15 et de sa publication le 25/3/15



Claude CODORNIU